

ACCUEIL DE LOISIRS/ ACCUEIL P.I.A.J. 11-13 ANS

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION SAISON 2016 – 2017

Public :

Référent : Laurent GOURMANEL

- Prioritairement aux jeunes de la commune âgés de 11 à 13 ans.
- Les jeunes ayant un rattachement à la commune : école, lieu de travail d'un des parents, domicile des grands-parents (justificatif obligatoire) en fonction des places disponibles
- Les enfants extérieurs à la commune en fonction des places disponibles

Inscriptions :

Les jours d'inscription aucun nouveau dossier non pré rempli ne sera accepté. Les familles doivent passer au Centre Social ou au Nymphéa avant les dates d'inscriptions (cf: site internet, plaquette du Centre Social)

Possibilité:

- De faire l'inscription de deux familles différentes, uniquement si le dossier est complet .
- D'inscrire, en fonction des places disponibles, aux heures d'ouverture du Centre Social et du Nymphéa **jusqu'au mardi précédent la semaine d'animation**.
- D'annulation uniquement en cas de maladie. Téléphoner au Centre Social et fournir un certificat médical **au plus tard le dernier jour du mois pour ne pas être facturé**.

Modalités :

- **Inscription minimum une journée et deux demi-journées par semaine au choix de la famille et/ou en fonction de la programmation**

⇒ à la demi-journée : soit les matins, soit les après-midis sans repas

⇒ à la journée avec repas

- Le jeune de 11 ans a le choix de s'inscrire soit à l'Accueil PIAJ 11-13 ans, soit à l'Accueil de loisirs 3-11 ans mais pas de possibilité de panachage sur une même semaine. S'il est en 6ème et qu'il n'a pas encore 11 ans il peut s'inscrire au PIAJ. Exception pour les vacances d'été : le jeune rentre en 6ème et il est dans l'année de ses 11 ans, il peut choisir d'être soit chez les 9-11 ans, soit chez les 11-13 ans
- Le jeune de 13 ans a le choix de s'inscrire soit à l'Accueil PIAJ 11-13 ans, soit au PIAJ 13-17 ans mais pas de possibilité de panachage sur une même semaine.

N.B. : les enfants ayant des allergies alimentaires ne pourront s'inscrire que s'ils sont signataires d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Ils devront apporter repas, goûter et pique-nique. Rendez-vous obligatoire avec la direction de l'Accueil de Loisirs avant inscription définitive.

Documents à apporter:

Aucune inscription ne sera faite si le dossier est incomplet.

⇒ Carnet de santé du jeune : le vaccin DTP est **obligatoire** et doit être à jour

⇒ Nom et N° police de la Compagnie d'assurance responsabilité civile **extra-scolaire** couvrant le jeune 2016-2017

N.B. : L'assurance de la Commune couvre uniquement les dommages si sa responsabilité (animateur, bâtiment, transport...) est avérée. Pour un accident entre deux enfants ou si un enfant se fait mal seul, c'est l'assurance des parents qui est concernée.

L'assurance ne s'applique pas en cas de vol, de perte ou de dégradation d'effets personnels

⇒ Si vous êtes allocataire CAF : justificatif du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales :

- 2016 de septembre à mars et 2017 à partir d'avril (à apporter en février)

⇒ Si vous n'êtes pas allocataire CAF : avis d'impôts

- De septembre à mars : justificatif des ressources 2014 du ménage (avis d'impôt 2015)

- A partir d'avril (à apporter en février) : justificatif des ressources 2015 du ménage (avis d'impôt 2016)

Attention ! Sans justificatif, le tarif maximum sera appliqué !

ACCUEIL DE LOISIRS/ ACCUEIL P.I.A.J 11-13 ANS
Saison 2016/2017

Tarifs: (participation financière de la CAF de l'Isère)

- ⇒ Selon le quotient familial, à partir de l'inscription de 2 enfants moins 10%
- ⇒ Majoration de 20% pour les familles extérieures à la commune
- ⇒ Pour les camps de plus de 4 nuits/5 jours (sauf vacances d'hiver), possibilité d'obtenir des aides de la CAF de l'Isère (QF<720)



Paiement sur facture le mois suivant :

- ⇒ En espèces (apporter l'appoint si possible)
- ⇒ Par carte bancaire
- ⇒ Par télépaiement (demander l'adhésion au portail famille)
- ⇒ Par chèque à l'ordre du Trésor Public - les chèques reçus avant le dernier jour du mois seront encaissés au début du mois suivant
- ⇒ Par chèque vacances (nous ne rendons pas la monnaie)

Toute dette concernant les activités du Pôle Education – Jeunesse – Centre Social entraînera la non-inscription ou la suspension de l'inscription jusqu'au paiement de la dette. De plus le dossier sera transmis à la Trésorerie de La Verpillière qui se chargera du recouvrement

Lieu d'accueil:

- Au Centre Social Municipal (sous-sol) - n° téléphone : 04.74.94.98.71
- Les jeunes de tous quartiers confondus doivent venir et partir par leurs propres moyens

Déroulement d'une journée type :

- 8h00 : accueil échelonné (jusqu'à 10h) au Centre Social
- 10h00 : début des activités collectives
- 11h45 : départ des jeunes qui ne viennent que le matin
- repas (fourni par le Centre)
- 14h00 : accueil des jeunes qui ne viennent que l'après-midi au Centre Social
- 14h15 : reprise des activités collectives
- 16h45 : début de l'accueil
- **18h00** : fin de l'accueil au Centre Social - En cas de retards répétés, une sanction sera appliquée aux parents

Objectifs pédagogiques:

- Accompagner vers l'autonomie
- Prendre en compte le rythme/les besoins et les envies du jeune
- Socialisation

Règlement intérieur (extrait du projet pédagogique, disponible au lieu d'accueil du jeune)

Le Centre Social décline toute responsabilité quant à la perte, au vol ou à la dégradation de vêtements et de tout objet quelle qu'en soit la valeur.

Les règles de vies seront construites avec les jeunes lors d'un temps de réunion qui aura lieu le matin, nous verrons les règles négociables ou non, puis retranscrites sous forme de charte commune. Elles seront basées sur :

- *Les téléphones portables, jeux vidéo ou autres :*

Au-delà des recommandations de bon sens faites aux familles de ne pas apporter des objets de valeur ou autres, la présence des téléphones portables sera travaillée : les jeunes le considèrent comme un objet transitionnel (photos personnelles, se sentir vivre en étant joignable) donc comme important à leurs yeux. De ce fait, notre travail sera de les amener à s'en détacher pour s'ouvrir à la vie en collectivité, échanger, partager des moments avec d'autres jeunes, prendre du plaisir avec les autres. L'usage du téléphone portable est fortement déconseillé, de plus celui-ci doit être éteint durant le temps de l'activité.

- *Tenue:*

Une tenue adaptée à l'activité du jour est demandée (baskets propres pour le gymnase, maillot de bain et non short de bain pour la piscine,...)

Attention !

- Nous nous réservons la possibilité de modifier le programme et le lieu d'accueil en cas de nécessité (nombre jeunes, conditions météorologiques, etc...)

Je soussigné (e) Mme. M. _____ responsable légal de : _____ avoir pris connaissance du règlement d'accueil du PIAJ et l'autorise à participer à ces accueils.

J'autorise / Je n'autorise pas la commune à faire paraître dans les diverses publications municipales des photos de mon enfant, et/ou dans le cadre d'exposition dans les bâtiments communaux suite aux activités du Centre Social.

Fait à _____ Le _____ Signature:

Le jeune

Je soussigné _____ avoir pris connaissance du règlement d'accueil du PIAJ et je m'engage à le respecter et aussi à m'impliquer dans la programmation des activités.

Fait à _____ Le _____ Signature: